

Eureau : rapport sur les Journées Européennes de l'Eau, Strasbourg, 1972

Autor(en): **Emmenegger, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Wasser- und Energiewirtschaft = Cours d'eau et énergie**

Band (Jahr): **64 (1972)**

Heft 6

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-920969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

die demographische Entwicklung könnte durch Trink- und Brauchwassermangel gehemmt werden. Das geplante Werk setzt aber auch voraus, dass in allen Teilen unseres Landes Ober- und Unterlieger energisch alles unternehmen, um die längst fällige und schon im Bundesgesetz über den Schutz der Gewässer von 1955 verankerte Pflicht zur Abwasserreinigung zu vollziehen und weitere Sabotage am Gewässerschutz zu verhindern.

Nur aus Flusswasser, das eine betriedigende bis gute Qualität aufweist, lässt sich mit einem vernünftigen Aufwand ein einwandfreies Grundwasser für alle Versorgungszwecke gewinnen. Die Bevölkerung muss sich aber bewusst werden, dass die Zeiten endgültig vorbei sind, in

denen das einwandfreie Wasser weiterhin zu einigen Rappen per Kubikmeter ins Haus geliefert werden kann. Preiserhöhungen werden nicht mehr zu umgehen sein, und Einschränkungen im Wasserverbrauch sind aus der Sicht der umfassenden Wasserwirtschaft sehr erwünscht, auch wenn sie nicht nur auf erzieherischem Wege, sondern auch durch fiskalische Massnahmen erzielt werden müssen.

Adresse des Verfassers:

Dr. E. Märki, Chef der Abteilung Gewässerschutz
Kantonale Verwaltung
Hohlgasse 11, 5001 Aarau

EUREAU — RAPPORT SUR LES JOURNEES EUROPEENNES DE L'EAU, STRASBOURG, 1972

Charles Emmenegger

C.D. 627.133

A Strasbourg ont eu lieu, du 29 février au 3 mars 1972, sous les auspices du Conseil de l'Europe et de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg, les Journées européennes de l'eau, consacrées à un examen des méthodes actuelles d'évaluation des ressources en eau (cas des eaux de surface et des nappes phréatiques). Des experts gouvernementaux, des représentants d'instituts scientifiques, de facultés universitaires et de sociétés intéressées en provenance d'une quinzaine de pays ont répondu à l'invitation adressée par les promoteurs de ces Journées et ont discuté, sous la présidence de M. le Professeur L. Escande, membre de l'Institut (France), plus d'une vingtaine de communications regroupées sous le thème général de la planification et des approches intégrées du problème des ressources en eau et consacrées aux sujets suivants:

Eaux de surface:

- les précipitations, représentation cartographique
- les méthodes cartographiques, planification des réseaux
- charges solides, crues et étiages

Eaux souterraines:

- méthodes d'acquisition et de traitement des données hydrogéologiques
- méthodes de synthèse, la prévision et les modèles.

Du côté suisse, les organismes représentés étaient les suivants: Office fédéral de l'économie hydraulique, Laboratoires de recherches hydrauliques, hydrologiques et glaciologiques de l'EPF de Zurich, Centre d'Hydrogéologie de l'Université de Neuchâtel, et Centre d'Hydrologie souterraine de Bulle. Les participants ont eu l'occasion de procéder à un vaste échange de vues et de visiter divers laboratoires spécialisés, tout en appréciant aussi les remarquables réceptions organisées à leur intention par le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, le Président de l'Université Louis Pasteur et le Maire de la ville de Strasbourg.

Dans le domaine de la cartographie climatologique, on a noté avec intérêt la tentative du Centre national de la recherche scientifique (France) qui a conçu et commencé à publier un nouveau type de carte climatique de la France. Il s'agit d'un document de synthèse régionale dont l'originalité consiste, d'une part, à substituer à la cartographie classique des moyennes, celle des valeurs caractéristiques présentant une certaine probabilité de se renouveler, d'autre part à dégager par priorité, là où il y a lieu, l'existence de facteurs limitants (froid, sécheresse), au sens où l'entendent les écologistes. Ce type de carte, combiné avec

divers documents complémentaires, facilite le calcul des bilans hydrologiques et aide à comprendre le régime des cours d'eau. Une autre intéressante communication fut consacrée au problème du contrôle des séries chronologiques de données climatologiques et hydrologiques, sur la base d'une méthode à la fois graphique et statistique.

L'étude des mécanismes de l'écoulement, base indispensable à l'élaboration de modèles, se fait actuellement par deux méthodes d'approche différentes mais complémentaires: celle des bassins expérimentaux et représentatifs, et celle de la cartographie dite «hydromorphologique». Ce dernier type de carte est dressé à partir d'observations de terrain complétées par l'utilisation des photographies aériennes et, éventuellement, des enregistrements de télédétection (photographies infra-rouges notamment). Ces cartes font apparaître certaines caractéristiques du milieu physico-géographique (régime des eaux souterraines, ruissellement superficiel, écoulement hypodermique, caractéristiques morphométriques du bassin versant, couverture végétale etc.) et leur conception se rapproche de celle des cartes hydrogéologiques; avec ces dernières, elles facilitent la planification et la rationalisation des réseaux hydrométriques et l'analyse des régimes hydrologiques.

Dans le domaine de la dynamique des lits et des charges solides, on a souligné le rôle que jouent les cartes géomorphologiques à côté des cartes géologiques et pédologiques, ainsi que l'importance des méthodes pétrographiques et de marquage radioactif dans la mesure de la charge de fond des cours d'eau.

Dans une des communications relatives au problème des crues, si important pour l'ingénieur chargé d'établir un projet, on peut lire, à propos des nombreuses méthodes utilisées et conduisant parfois à des résultats très différents, les remarques suivantes: «Il faut bien se garder de jeter l'exclusif sur tel procédé tout en refusant d'entendre parler des autres. Ce qui est en fait le plus difficile, c'est de penser le problème dans chaque cas particulier, compte tenu des données disponibles tant en pluviométrie qu'en hydrométrie. Il convient de donner la priorité absolue d'abord à la mesure directe des débits puis à la recherche des crues les plus importantes qui peuvent avoir laissé des traces et dont on devra s'efforcer de donner une estimation quantitative.» Et plus loin: «Il faut absolument que les responsables des aménagements perdent l'habitude de rechercher un absolu en la matière.»

En ce qui concerne le problème des étiages a été présentée entre autres une méthode cartographique basée sur l'écoulement mensuel spécifique minimal en période d'étiage, méthode susceptible de faire apparaître les diverses subdivisions hydrologiques d'un bassin et de mettre en évidence notamment l'influence des eaux souterraines. L'étude des étiages et les cartes hydromorphologiques contribuent aussi à fournir des données de recoupement utiles pour les inventaires des ressources en eaux souterraines.

Dans le domaine des eaux souterraines ont été exposées et discutées diverses études ayant trait aux méthodes d'acquisition des données, aux méthodes de traitement des données et aux méthodes de synthèse et de prévisions dans lesquelles interviennent largement les procédés de simulation par modèles physiques, analogiques, mathématiques ou hybrides.

Les conclusions adoptées à l'issue de ces Journées relèvent notamment que, à côté des méthodes plus traditionnelles qui n'ont rien perdu de leur intérêt, certaines approches nouvelles permettent une plus grande efficacité en se fondant sur une démarche interdisciplinaire. A cet égard, les deux grandes orientations qui se dessinent:

- intégration spatiale portant sur la planification et l'exploitation des réseaux de mesures où interviennent entre autres les méthodes cartographiques et les enregistrements de télédétection,
- modèles mathématiques, analogiques, physiques qui conditionnent une meilleure connaissance et une gestion plus efficace de la ressource,

sont des modes d'approches qui se complètent l'un et l'autre puisque, d'une part, les modèles doivent être ali-

mentés, contrôlés et ajustés par des données obtenues sur le terrain et que, d'autre part, l'expérience de la mise au point et du calage des modèles amène à remettre en question certains paramètres admis et certaines hypothèses faites en ce qui concerne le milieu naturel. Les modèles doivent être utilisés avec discernement et ne sauraient remplacer les mesures conduites dans le cadre d'un réseau de surveillance rationnellement établi et fonctionnant de manière permanente.

Les Actes de ces intéressantes «Journées européennes de l'eau», contenant notamment les résumés des communications présentées et des discussions y relatives, ainsi que les conclusions adoptées par les participants, seront publiés par les soins du Secrétariat de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Relevons encore que les participants ont eu le privilège d'entendre, au cours de la dernière journée du Colloque, des exposés sur les aspects économiques et politiques de la gestion des ressources en eau en France (par M. J. F. Saglio, Directeur du Secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau, Paris) et au Royaume-Uni (par Sir Norman Rowntree, Directeur du Water Resources Board, Reading), ainsi qu'un exposé sur l'aspect international de la gestion des ressources en eau (par M. Jacques Piccard, Président de la Fondation internationale pour l'étude et la protection des mers et des lacs, Lausanne).

Adresse de l'auteur:

Dr Ch. Emmenegger, Adjoint scientifique
Office fédéral de l'économie hydraulique
Bollwerk 27, 3011 Berne

MITTEILUNGEN VERSCHIEDENER ART

WASSERRECHT

Die Gründe des Reusstal-Entscheides

Am 24. November 1971 bewilligte das Eidg. Departement des Innern (EDI) im Zusammenhang mit der Reusstalmelioration «generell» Rodungen im Ausmasse von «ungefähr 30 ha». Gleichzeitig hielt es fest, diese Rodungen seien auf das unbedingt Notwendige zu beschränken und durch flächengleiche Aufforstungen im Regulierungsperimeter — wenn möglich in der Reusebene — zu ersetzen. Im selben Zuge wurde eine erste Rodungsetappe, die 12 850 Quadratmeter Wald betrifft, speziell und konkret bewilligt.

Gegen diese Verfügung wurden Verwaltungsgerichtsbeschwerden gerichtet, welche die Verwaltungsrechtliche Kammer des Bundesgerichtes am 24. März 1972 im Sinne ihrer Erwägungen abwies, während auf andere, im gleichen Sinne lautende Beschwerden nicht eingetreten wurde. Die Urteilsbegründung, die sehr prompt verfasst wurde, wird nachstehend zusammengefasst:

Beschränkung der Verbandsbeschwerdelegitimation

Die eine Beschwerde war von der Einwohnergemeinde Bremgarten eingelegt worden. Mir ihr wurde die Verweigerung der Rodungsbewilligung, allenfalls die Wiederaufforstung in der Uferzone oder mindestens Aufschub der Rodungsbewilligung bis zum rechtskräftigen Entscheid über die Initiative «Freie Reuss» verlangt. Die Gemeinde war auf Grund des Bundesgesetzes über

den Natur- und Heimatschutz ohne weiteres zu Beschwerde legitimiert, ebenso «Aqua Viva, Nationale Aktionsgemeinschaft zur Erhaltung der Flüsse und Seen», sowie der «Rheinaubund, Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Natur und Heimat». Beide Vereinigungen vermögen auch Verletzungen der Forstgesetzgebung zu rügen. Da Artikel 12 des genannten Gesetzes nebst den Gemeinden «den gesamtschweizerischen Vereinigungen» die Beschwerdebefugnis erteilt, sofern sie «sich statutengemäss dem Natur- und Heimatschutz oder verwandten, rein ideellen Zielen widmen», schieden die ebenfalls Beschwerde führenden regionalen Organisationen (der Reusstalbund als «Aargauische Vereinigung zum Schutze der Fluss- und Seelandschaften» und der Kantonalverband Aargau des Touristenvereins «Die Naturfreunde») aus der Legitimation aus. Das Bundesgericht verneinte diese aber auch dem Schweizerischen Kanuverband, dem Verband Schweizerischer Wasserfahrvereine, dem Satus-Wasserfahrerverband der Schweiz, dem Schweizerischen Fischerei-Verband und dem Schweizerischen Pontonier-Fahrverein gegenüber. Deren Legitimation wurde nicht allein mit dem Hinweis darauf verneint, dass diese Vereinigungen Natur- und Heimatschutz nur beiläufig im Rahmen ihrer sportlichen Zielsetzungen pflegten, sondern mit dem Bedürfnis begründet, den Kreis der von den entscheidenden Behörden (zum Ingangsetzen des Laufes der Anfechtungsfrist) zu orientierenden, beschwerdeberechtigten Vereinigungen überblickbar zu halten. Das ist eindeutig eine einschränkende Auslegung des Gesetzes.